

Bienvenue à l'École Saint Georges,

Comme toute école, c'est un lieu de vie et d'apprentissage avec des règles à respecter

REGLES GENERALES

Les horaires : 8h15 à 11h30 et 13h15 à 16h15

Dans l'intérêt de l'enfant et afin de ne pas nuire au bon déroulement de la classe, il est indispensable de respecter ces horaires.

La responsabilité des enseignants commence ou s'arrête dès que les enfants ont franchi les portes de l'école. Pendant la garderie, la cantine ou l'étude, ils sont sous la responsabilité de l'équipe de surveillance.

Les absences :

Les absences répétées, peu crédibles ou abusives, peuvent faire l'objet d'un signalement à l'Inspection Académique. Si un enfant doit quitter l'école avant 11h30 ou 16h15, l'enseignant doit en être averti par écrit, par le biais du carnet de liaison. La personne responsable de l'enfant doit venir le chercher à l'accueil.

Les retards :

Les retards perturbent l'organisation de la classe et ne permettent pas un accueil personnalisé de votre enfant. Nous vous remercions de veiller à respecter les horaires ci-dessus.

Santé :

Les parents doivent signaler les troubles de santé de leur enfant. Mais attention, l'introduction et la délivrance de médicaments sont strictement interdites à l'école, en dehors des enfants qui relèvent d'un projet spécifique.

Tenue vestimentaire :

Les enfants arrivent à l'école dans une tenue vestimentaire correcte :

Le port de boucle d'oreille est interdit pour les garçons

L'école n'est pas responsable de la perte d'argent, de bijoux ou de jeux apportés à l'établissement.

COMPORTEMENT – DISCIPLINE - LANGAGE

Chacun doit :

- Respecter son travail et celui des autres
- Etre poli et obéir aux enseignants, au personnel de service, aux surveillants et aux autres personnes rencontrées dans l'établissement
- Avoir un langage et une attitude corrects, sans violence verbale ou physique
- N'être ni insolent, ni impertinent, ni intolérant
- Solliciter l'intervention d'un adulte en cas de problème relationnel

Quand tu vas à la cantine :

- Tu te montres poli(e) envers les personnes qui travaillent au self : tu dis « bonjour madame /monsieur », « s'il vous plaît », « merci ».
- Tu tiens compte de leurs remarques ou leurs rappels à l'ordre sans les discuter.
- Tu respectes la nourriture qui t'est servie : tu ne la gaspilles pas, tu ne joues pas avec.
- Tu restes assis à table pendant ton repas.

Quand tu vas en garderie :

- Tu tiens compte des remarques ou rappels à l'ordre du surveillant sans les discuter.
- Tu respectes le matériel et les jeux.
- Tu ranges le matériel que tu as utilisé.
- Tu ne joues pas avec le matériel de motricité.
-

ORDRE – SECURITE

Chacun doit se sentir en sécurité et pour cela doit :

- Se ranger dans le calme, à l'endroit indiqué, lorsque la sonnerie retentit
- Ne pénétrer dans les locaux qu'avec l'autorisation d'un adulte
- Respecter les consignes données par l'adulte qui conduit les rangs lors des sorties à l'extérieur de l'école
- Prévenir un adulte s'il est témoin d'une blessure, d'un malaise ou d'un évènement grave
- Respecter la propreté des locaux
- Prendre soin du mobilier (tables, bureaux...), des équipements (matériel de sport, cour de récréation...) et du matériel (livres qui doivent obligatoirement être recouverts, cahiers...)
- N'introduire dans l'établissement aucun objet dangereux (couteaux, ciseaux pointus...)

Les élèves ne peuvent utiliser la structure de jeux en dehors des temps de présence des enseignantes et/ou des ASEM. De ce fait, aucun élève n'est autorisé à utiliser les jeux extérieurs lors des arrivées et départs de l'école.

Les élèves ne peuvent quitter seuls leur classe ou la garderie. Les parents sont responsables dès lors que l'enfant a été récupéré par la personne autorisée à venir chercher l'enfant. **Nous vous demandons donc de garder votre enfant près de vous et de ne pas le laisser descendre seul à l'accueil ou vers la grille.**

RECREATION - JEUX

Sont autorisés sur la cour : petites voitures (tout échange est interdit), les balles et les ballons en mousse.

Sont interdits sur la cour : les billes, les jeux électroniques, les téléphones portables (même pour jouer) et tout autre jeu ne convenant pas aux enfants de moins de trois ans. En cas de litige, les enseignants géreront le problème.

Les bonbons, les sucettes ainsi que les chewing-gums sont interdits

Les bonbons sont autorisés uniquement pour les anniversaires

- Chaque enfant doit tenir la cour propre en jetant les papiers dans la poubelle
- Les enfants doivent utiliser correctement les toilettes, ne pas y jouer et les garder propres
- Les jets d'objets sont interdits (pierres, papiers...)
- Pour le respect des jeux des autres, les enfants doivent respecter la répartition d'utilisation des espaces de la cour. L'espace de jeu est limité par des lignes blanches
- Les jeux de ballons et de balles sont interdits sous le préau, celui-ci est réservé au temps de pluie

SANCTIONS

En cas de non-respect des règles, des sanctions seront appliquées :

Suivant le lieu, la gravité ou la fréquence d'actes répréhensibles, l'élève encourt les sanctions suivantes :

1. Réparation par l'élève
2. Le temps de jeu en récréation sera raccourci de quelques minutes (l'enfant restera près de l'enseignant)
3. Changement de place à la cantine et/ou sur les temps de classe
4. Convocation des parents par l'enseignant de la classe
5. Convocation à un entretien avec les parents, l'enseignante et le chef d'établissement : cette convocation donnera lieu à une prise de décision quant à la suite de la scolarité au sein de l'établissement

Parents, vous êtes invités à lire et à expliquer ces règles de vie à votre enfant.

En respectant et en aidant votre enfant à respecter ces règles, vous contribuerez ainsi avec nous à faire de l'école un lieu d'accueil, d'amitié et de respect de tous.

Date et signature des parents

Date et signature de l'élève